

REGLEMENTATION POUR UTILISATION DU TERRAIN DE FUTSAL EXTERIEUR

Le Terrain de Futsal Extérieur (TFE) financé par la Fédération Française de Football aménagé sur l'ancien City Stade communal est ouvert à tous selon la réglementation suivante.

ARTICLE 1 :

La gestion de l'utilisation du Terrain de Futsal Extérieur est confiée à l'Union Sportive Chevrières Grandfresnoy Football (USCGF)

ARTICLE 2 :

L'utilisation du Terrain de Futsal Extérieur sera liée aux conditions météorologiques

ARTICLE 3 : UTILISATION PAR PERSONNES ETRANGERES AU CLUB

Les personnes voulant utiliser le TFE en font la demande au club gérant, pour cela l'utilisateur dit responsable doit s'adresser aux personnes dont les coordonnées sont inscrites à la fin du présent règlement.

L'identité et coordonnées de l'utilisateur responsable sera demandée et consignées sur un cahier de suivi.

Le représentant du club viendra ouvrir l'accès

Un constat visuel des lieux sera établi entre l'utilisateur responsable et le représentant du club

A la fin de l'utilisation, le TFE devra être remis en l'état de propreté initiale.

En cas de dégradations un constat contradictoire sera établi (écrit et photos à l'appui si nécessaire) entre l'utilisateur responsable et le représentant du club

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

- Toutes dégradations causées lors de l'utilisation du TFE étant consignées au constat, les frais de remise en état seront à la charge de l'utilisateur responsable.

- en cas d'accident la responsabilité de la Commune de GRANDFRESNOY et celle de l'Union Sportive Chevrières Grandfresnoy Football ne pourront être engagées

ARTICLE 5 : INTERDICTIONS ABSOLUES DANS L'ENCEINTE DU TFE

- il est strictement interdit de fumer et d'y amener tous types de boissons et nourritures, l'eau est la seule boisson autorisée

- seuls les joueurs ont accès au TFE, les spectateurs devront rester à l'extérieur de l'enceinte

ARTICLE 6 : EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- chaussures de sport types tennis ou basket (semelle claire de préférence),
- les chaussures à crampon ou de ville sont strictement interdites
- l'utilisation d'un ballon de futsal est obligatoire (tout autre type de ballon est proscrit)

- les personnes n'ayant pas de ballon Futsal, pourront demander au club de leur en prêter un, pour cela en faire la demande auprès du représentant du club lors de la réservation

ARTICLE 7 : PERSONNES A CONTACTER POUR UTILISATION DU TFE :

- o Daniel DUBOIS tél. 06.61.06.15.63
- o Michel DEMORY tél. 06.33.67.39.63
- o Vincent LEGENT tél. 06.21.96.93.81

à GRANDFRESNOY, le 9 novembre 2019

Le Maire de GRANDFRESNOY
Yvan WASYLYZYN

Le Président du DOF
Claude COQUEMA

Le Président de l'USCGF
Laurent BRIEST



LIGUE de FOOTBALL
des HAUTS de FRANCE

